



Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Union des Syndicats Force Ouvrière

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Le 11 mai 2011

REVALORISATION DE LA CARRIERE DES ATTACHES D'ADMINISTRATION ET CIGEM : L'administration avance à la vitesse d'un cheval au galop et fait « fi » du dialogue social

RAPPEL CHRONOLOGIQUE

Le 29 mars 2010 le Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, Georges Tron, présentait aux organisations syndicales le projet de rénovation des grilles pour la catégorie A. Loin d'engager une véritable négociation sur la refonte des grilles indiciaires, le gouvernement se limitait à proposer la mise en place d'un grade à accès fonctionnel (GrAF) pour les administrateurs civils dont les conditions d'accès exorbitantes ne seraient réservées qu'à une infime partie de fonctionnaires à niveau de responsabilité très élevé.

Pour FO

ce GrAF n'était ni un grade d'avancement pour les agents du 2ème niveau de grade de la catégorie A, ni un grade de débouché, tout au plus un grade de reclassement. Toutes les organisations syndicales, y compris les signataires des accords de Bercy, dénonçaient ce « déni de négociations ». Pour toute réponse, le Secrétaire d'Etat prenant acte de la position des organisations syndicales précisait que « la conversation était close et que les pouvoirs publics prendraient leurs responsabilités pour constituer ce GrAF ».

Pour FO

c'est ni plus ni moins le remplacement progressif de la gestion ministérielle des agents par une gestion interministérielle pour accompagner la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE). Avec la participation pleine et entière du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), c'est la casse programmée de la gestion ministérielle, voire la suppression des corps.

Le 15 novembre 2010, en réponse aux difficultés de gestion et de fonctionnement des DDI, M. Hubert VERNET, Sous-Préfet Hors Classe recevait une lettre de mission signée du secrétaire général du Ministère de l'intérieur pour dégager des pistes et trouver des solutions d'assouplissement dans les processus RH au niveau territorial. Il s'agit, comme le précise la lettre de mission, de dépasser les logiques de gestion verticale en trouvant des voies et moyens d'une gestion RH de proximité.

Le 10 janvier 2011, pour faire suite à la réunion de bilan du printemps 2009 sur les fusions de corps, la DGAFP, s'appuyant sur un avis émis par le Conseil d'Etat des 28 et 29 mai 2009, réunissait les organisations syndicales pour les informer des nouvelles orientations gouvernementales pour ramener à 230 le nombre de corps dans la Fonction publique d'Etat et pour créer des corps interministériels à gestion ministérielle (CIGeM). Ces CIGeM obéiraient à une logique métier (!) et seraient régis par des règles uniques (statuts communs), mais dont la mise en oeuvre resterait dévolue aux Ministères eux-mêmes.

Pour FO

ce projet de création de CIGeM n'est que l'émergence de compétences communes au profit d'une gestion mutualisée en vue de faciliter les affectations locales.

FO

a dénoncé l'absence de phases de concertation en amont de ce projet de décret, mais aussi le fait de vouloir passer ce texte début mai au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE).

Le 31 mars 2011, lors de la réunion de présentation de l'agenda social 2011, les organisations syndicales ont été surprises d'apprendre qu'un projet de décret « coquille » concernant la création d'un CIGeM pour les attachés d'administration allait leur être bientôt présenté (*définition de « décret coquille » : chaque Ministère se garde la possibilité d'adhérer ou pas à ce décret. Ceux qui choisiraient d'y adhérer rentreraient dans un dispositif de convergence*).

Le 6 avril et le 14 avril 2011, deux réunions se sont, malgré tout, tenues. Les dossiers de travail de ces réunions concernaient non seulement le projet de décret CIGeM (pour les attachés d'administration), auquel était liée la revalorisation de la carrière des attachés d'administration, revalorisation qui se borne à créer un 3ème niveau de grade appelé « hors classe » qui reprend intégralement les dispositions du GrAF.

FO

s'est interrogé en séance sur la volonté de la DGAFP de lier ces deux dossiers. Concernant les CIGeM, ce dossier reste étroitement attaché à la réforme de l'Etat. Ce décret n'apportera aucune amélioration pour les agents, au contraire. Il permettra d'harmoniser les processus RH et d'instaurer un système de régulation de la mobilité locale en renforçant les délégations aux Préfets. Sur la revalorisation de la carrière des attachés nous avons dénoncé le manque d'ambition du gouvernement. En effet, se borner à ne créer qu'un 3ème niveau de grade, pour FO cela reste insuffisant, pour ne pas dire incomplet. Une vraie revalorisation de la carrière doit toucher tous les attachés et se traduire par une révision complète de la grille (bornage, indice de chaque grade), le déroulé de carrière et les conditions d'accès aux différentes promotions de grade.

Quelle ne fut pas notre surprise de s'entendre dire que concernant la création du 3ème niveau de grade (GrAF), les négociations avaient eu lieu et que le gouvernement avait pris acte du désaccord. En conséquence il n'était pas question pour la DGAFP d'ouvrir à nouveau des négociations sur ce sujet. Sur les CIGeM, ce n'était qu'une réunion d'information avant la présentation au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat. Autrement dit, pas de dialogue social, pas de concertation et délai contraint qui nous empêche de consulter nos structures (*NDLR : nous avons appris que certaines structures ministérielles présentaient déjà ce projet aux organisations syndicales dont elles relèvent !*).

Face à ce procédé inacceptable la FGF-FO a décidé de saisir le Ministre et le Secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique (ci-dessous) pour dénoncer ces méthodes de concertation des organisations syndicales et, concernant ce projet de décret, solliciter le report du CSFPE afin de reprendre des discussions saines et non de vouloir absolument répondre à des pressions qui ne s'appuient que sur des logiques de pouvoir au détriment des agents et du service public républicain.

Pour la FGF-FO, ce décret de CIGeM qui concerne les attachés d'administration est un élément du vaste programme de fusion des corps tendant à réduire le nombre de corps et de fonctionnaires tout en offrant les « pleins pouvoirs » à la gestion de proximité et à constituer un vivier en fonction des besoins locaux. Prétendre aujourd'hui que rassembler les agents dans un corps unique pour éviter les blocages en matière de gestion de proximité est un leurre.

Pour la FGF-FO, le principal problème de ces différents blocages est cette volonté gouvernementale de faire disparaître la notion de corps. Et ce n'est pas en voulant mettre tout le monde dans le « même moule » avec des fusions et des règles de gestion identiques que le gouvernement réussira à contourner les difficultés.

COURRIER DE LA FGF FO AU MINISTRE ET AU SECRETAIRE D'ETAT EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur François BAROIN
Ministre du Budget, des Comptes Publics,
de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
Monsieur Georges TRON
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Paris, 19 avril 2011

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors de la réunion d'agenda social du 31 mars dernier, vous avez remis aux organisations syndicales le calendrier de programmation de réunions et d'instances de travail. Force est de constater que ce calendrier est extrêmement serré. On peut s'interroger sur la volonté gouvernementale de mener ce calendrier au « pas de charge », sauf à vouloir tronquer le dialogue social !

Lors de cette présentation, vous nous avez informés d'un projet de décret concernant la création d'un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) pour les attachés d'administration. Deux réunions ont suivi, avec pour objectif de présenter ce projet de décret au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat le 9 mai 2011. Quelle ne fût pas notre surprise de s'entendre dire qu'il n'y avait aucune discussion possible autour de ce projet et que la DGAFP n'avait aucun mandat excepté celui d'informer les représentants des organisations syndicales.

Pour Force Ouvrière, cette façon de procéder n'est pas admissible tant sur le fond que sur la forme. Nous tenons, par la présente, à vous informer que telle n'est pas notre conception d'un bon dialogue social.

Les délais contraints, l'absence de concertation en amont, puis la programmation en urgence de deux réunions ne nous semblent pas être le gage d'un dialogue social constructif. Vous comprendrez aisément Monsieur le Ministre que nous contestons avec force cette méthode, ou plutôt cette absence de méthode. Il nous paraît donc nécessaire que vous allégiez cet agenda social afin que nous ayons suffisamment de temps pour analyser les différents dossiers, mais aussi pour consulter nos instances notamment quand des sujets importants comme les CIGeM nous sont soumis.

Concernant la création de ces CIGeM, Force Ouvrière reste convaincu que ce dossier est lié à la réforme de l'Etat et qu'il n'apportera aucune amélioration à la situation des agents. Ce n'est pas une gestion commune, mais l'émergence de compétences communes au profit d'une gestion mutualisée en vue de faciliter la mobilité locale. Cela se traduira par :

- Un renforcement de délégation aux Préfets
- Une harmonisation des processus de GRH
- L'instauration d'un système de régulation de la mobilité

Même si nous avons compris que ce dossier se discutera surtout dans les départements ministériels, il en n'est pas moins vrai que, pour Force Ouvrière, le gouvernement ne cherche qu'à supprimer les logiques de gestions verticales au profit de gestions horizontales en trouvant des voies et des moyens de gestion RH de proximité.

Force Ouvrière dénonce aussi le fait que le dossier « revalorisation de la carrière des attachés d'administration » soit lié au dossier CIGeM. D'autant que pour Force ouvrière, une revalorisation qui se borne { créer un 3ème niveau de grade par la mise en place d'un GrAF (grade à accès fonctionnel) reste largement insuffisante. Si la volonté gouvernementale est d'avoir un encadrement « digne de ce nom », la revalorisation de la carrière des attachés doit se traduire par des mesures complémentaires qui touchent à la fois :

- Les indices de chaque grade et la révision des bornages
- Le déroulement de carrière permettant à chaque agent d'atteindre le dernier échelon du corps sans que lui soient opposées des conditions limitatives liées à l'emploi fonctionnel
- Les conditions d'accès aux différentes promotions de grade, y compris pour le hors classe.

Pour Force Ouvrière, si ce projet de revalorisation reste en l'état, les premiers perdants risquent fort d'être les attachés et les attachés principaux tant sur la valorisation de la carrière que sur celles des fonctions.

C'est pourquoi, Force Ouvrière vous demande de reporter ce point de l'ordre du jour du CSFPE du 9 mai prochain et revendique une réelle négociation sur la revalorisation de la carrière des attachés d'administration.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'assurance de ma considération distinguée.

Anne BALTAZAR
Secrétaire Générale

Syndicat National des Agents
du Ministère de l'Agriculture

Force Ouvrière
78 Rue de Varenne
75349 – PARIS 07SP
Tél 01 49 55 55 52

snamafo@agriculture.gouv.fr



Syndicat Force Ouvrière de
l'Enseignement, de la Recherche et des

Techniques Agricoles
78 Rue de Varenne
75349 PARIS 07SP
Tél 01 49 55 43 53

sfoerta@agriculture.gouv.fr